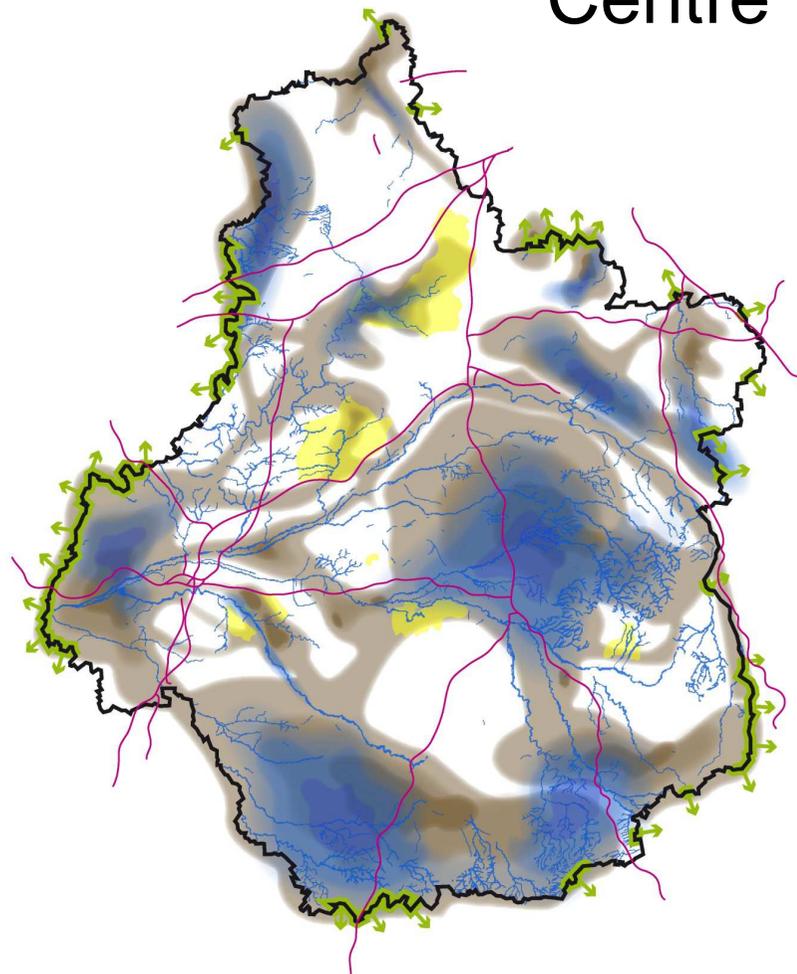
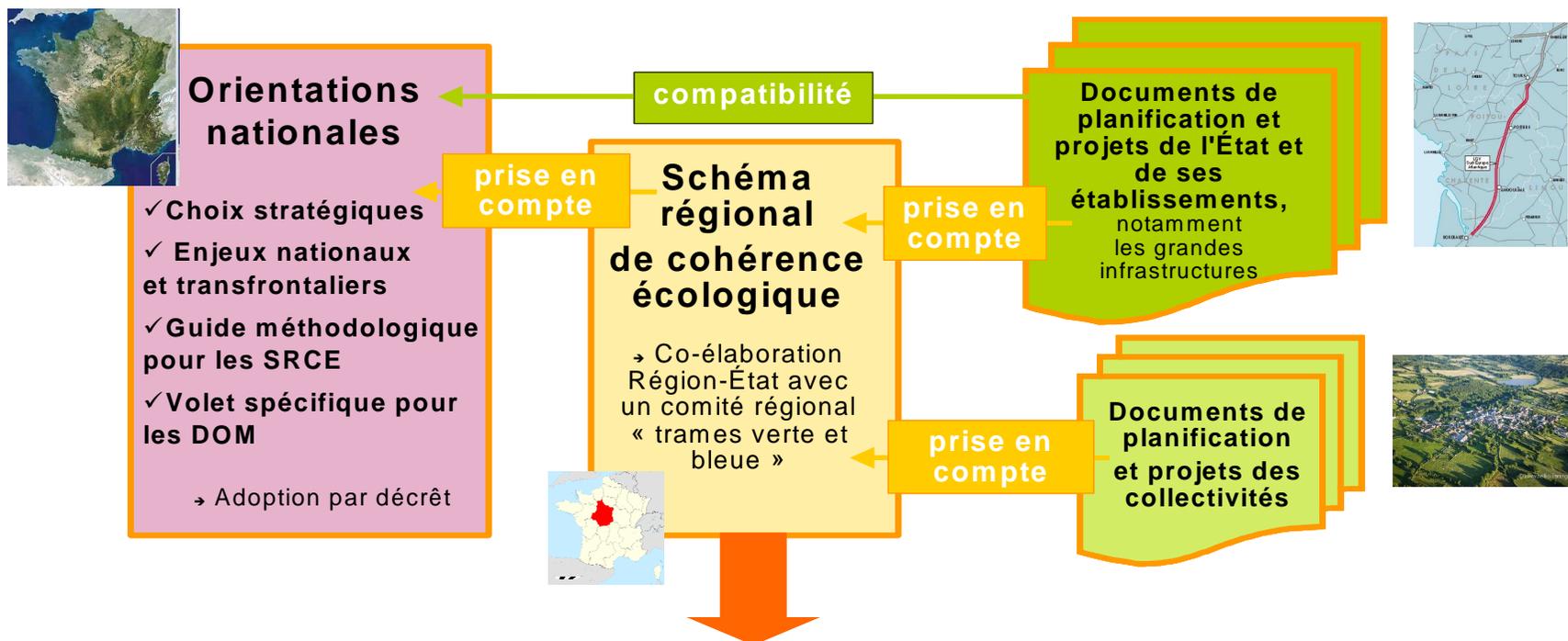


Etat d'avancement du **Schéma Régional** de **Cohérence Écologique** en région Centre



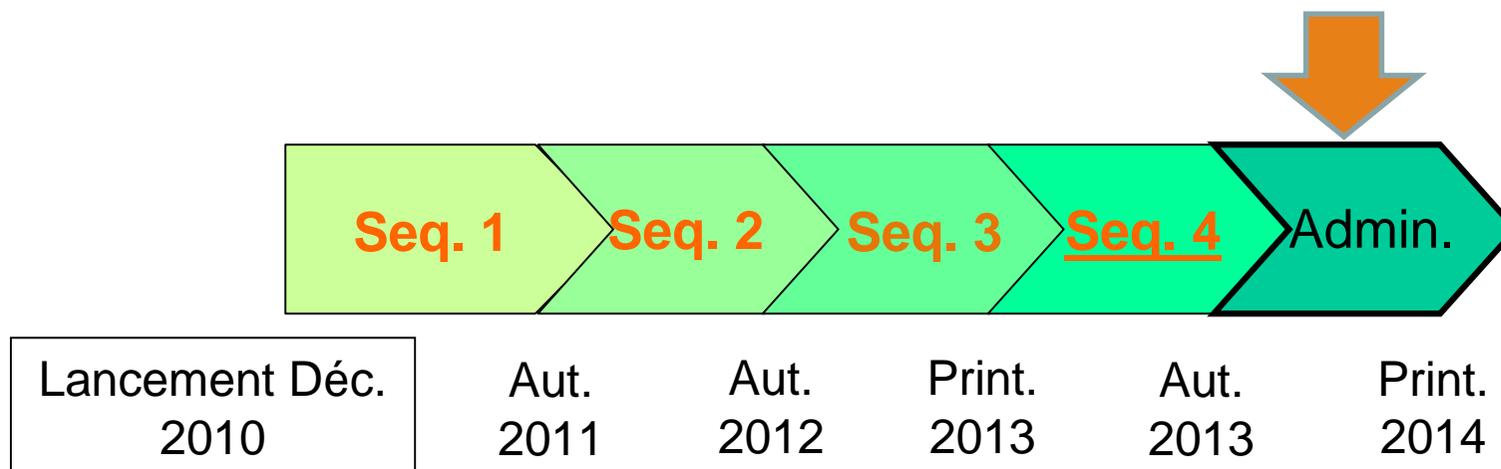
Club régional des SCOT approuvés – 17 avril 2014

Rappels sur le SRCE



- **Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Un volet **présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et la trame bleue** et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- Un **plan d'action stratégique** ;
- Un **atlas cartographique** ;
- Un **dispositif de suivi et d'évaluation** ;
- Un **résumé non technique**.

Les étapes de l'élaboration du SRCE Centre



Séquence 1 : Diagnostic des enjeux régionaux et choix des sous-trames

Séquence 2 : Identification des réservoirs de biodiversité

Séquence 3 : Identification des corridors par sous-trame

Séquence 4 : Plan d'actions, dispositif de suivi, évaluation environnementale

Phase administrative : Consultation ; enquête publique

Séquence 1 : Diagnostic des enjeux régionaux de biodiversité en lien avec les continuités écologiques

- Les caractéristiques physiques et humaines régionales,
- Le patrimoine naturel et paysager,
- Les interactions entre les activités humaines et la biodiversité,
- Les dispositifs et politiques en faveur de la biodiversité / continuités écologiques

Concertation : groupe
technique restreint

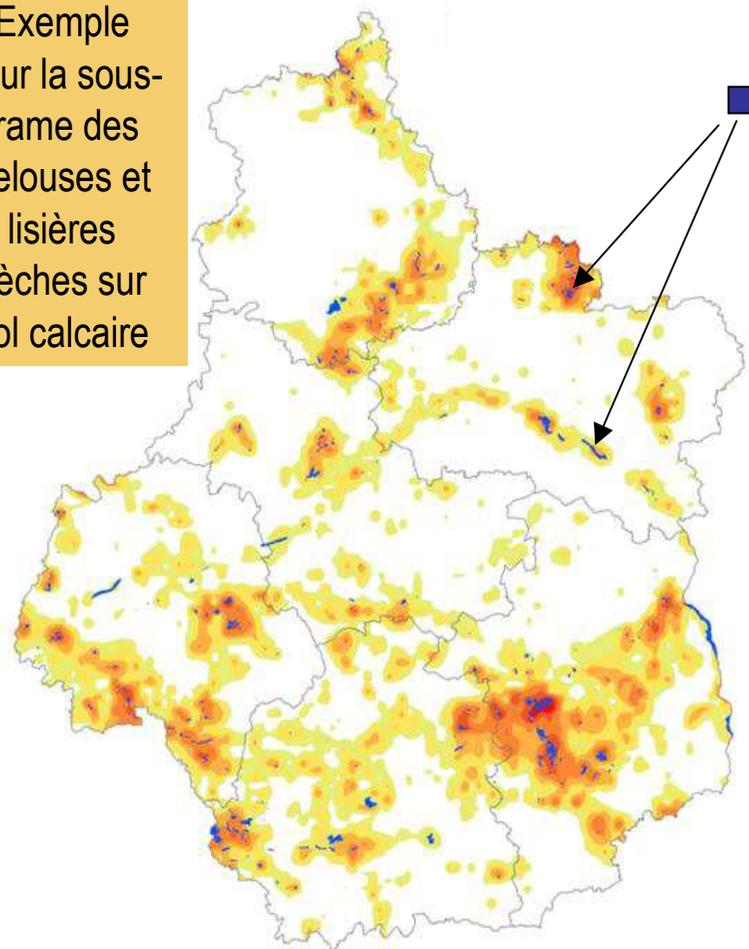
30 septembre 2011 et 6 janvier
2012

Choix des sous-frames 

Validation par le comité TVB le 29 février 2012

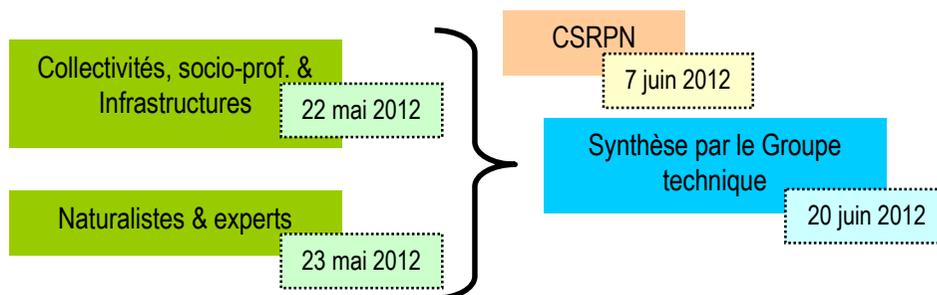
Séquence 2 : Identification des réservoirs de biodiversité pour chaque sous-trame

Exemple pour la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sol calcaire



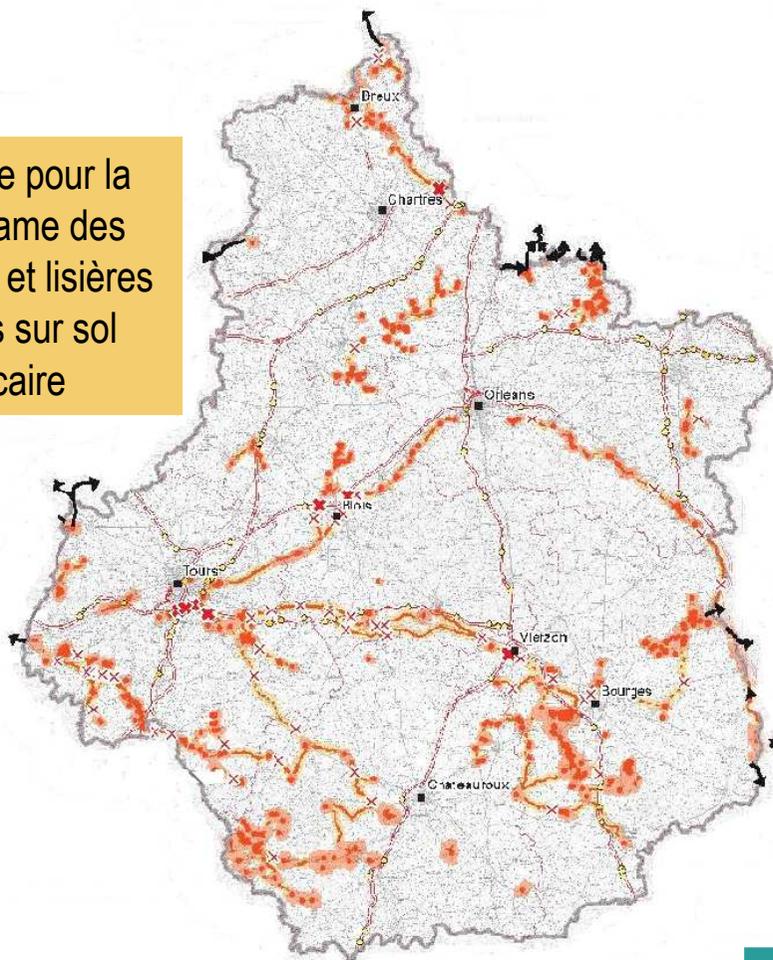
■ Identification des réservoirs de biodiversité :

- Principalement parmi les zonages de biodiversité existants (sites N2000, réserves, APB, ZNIEFF) ;
- Principalement par l'approche « Flore / habitats naturels »
- Autres espaces proposés à dire d'expert ;
- Avis des groupes de travail :



Séquence 3 : Identification des corridors écologiques pour chaque sous-trame

Exemple pour la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sol calcaire

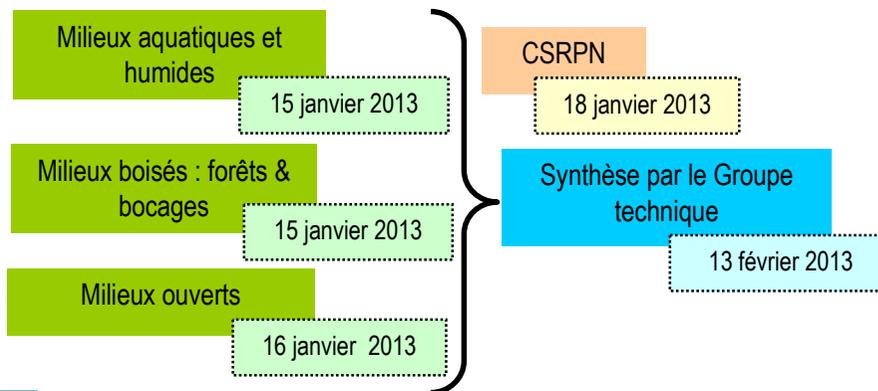


Modélisation sous SIG :

(hors cas particuliers : bocage, espaces cultivés, cours d'eau, chiroptères)

- des corridors potentiels
- des zones de corridors diffus à préciser localement

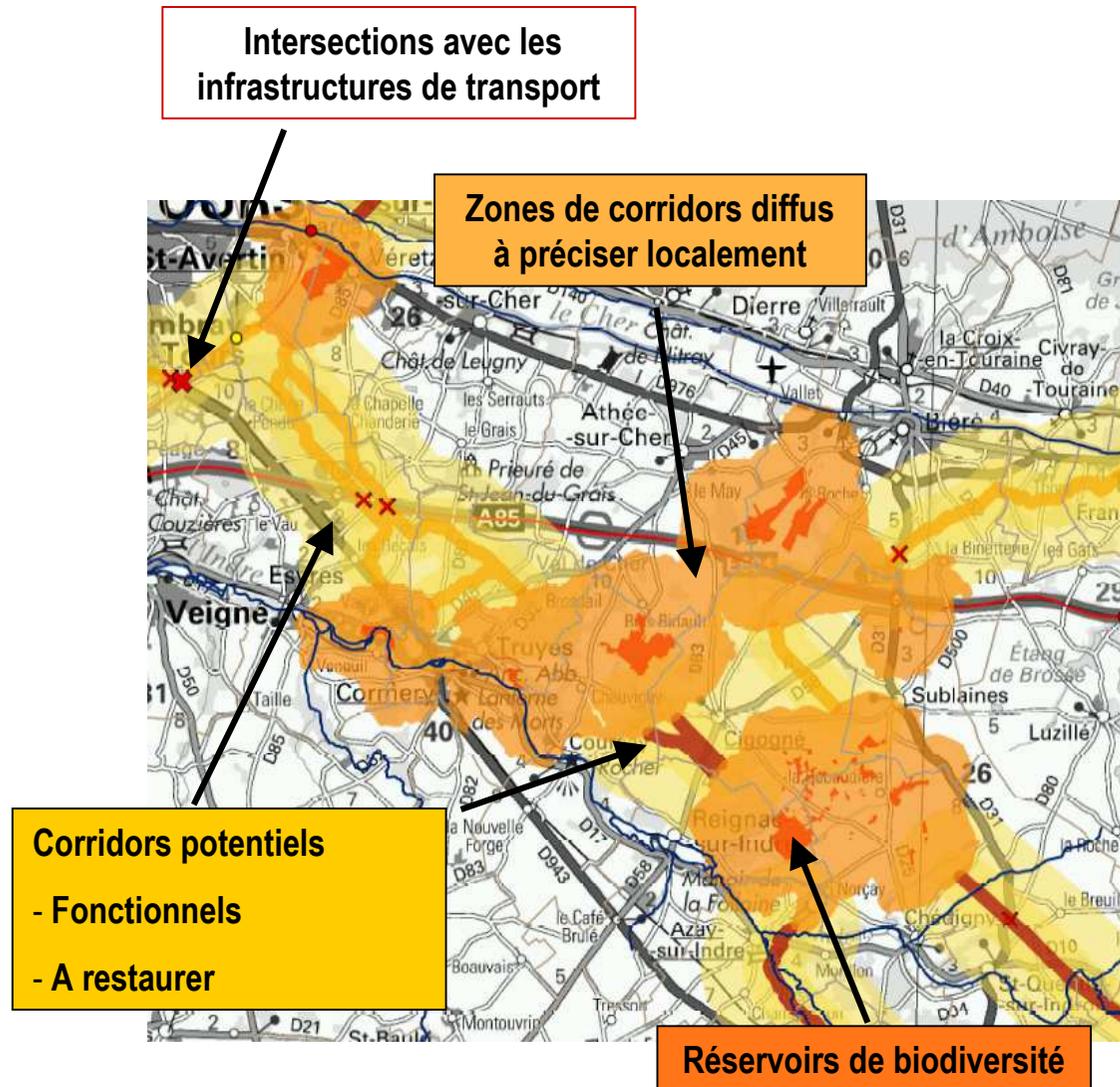
Avis des groupes de travail :



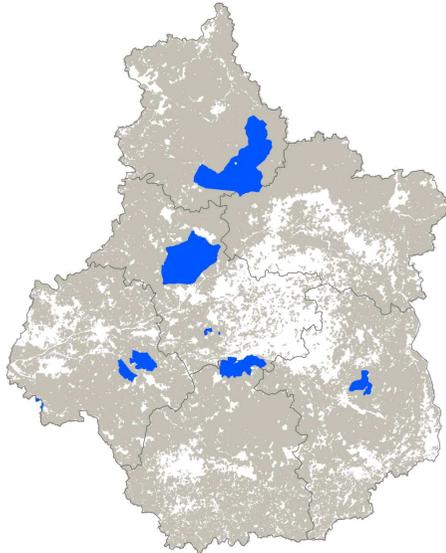
Validation des réservoirs de biodiversité et corridors par le comité TVB le 16 avril 2013

Restitution au 1/100 000^{ème} des 3 types de composantes pour les sous-trames :

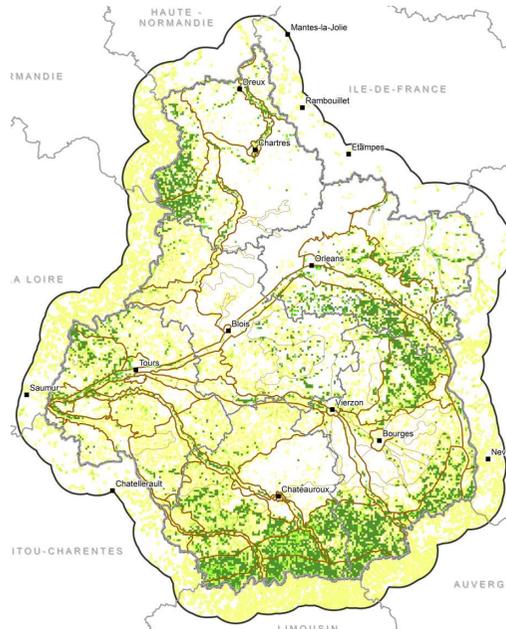
- Milieux prairiaux
- Pelouses calcicoles
- Landes acides
- Milieux boisés
- Zones humides



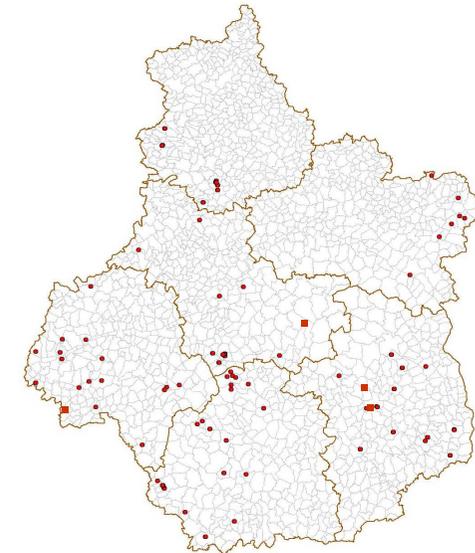
Les cas particuliers



➤ **Sous-trame des espaces cultivés** : zones à busards et outardes (ZPS, expertise, zone MAET) – pas de corridors



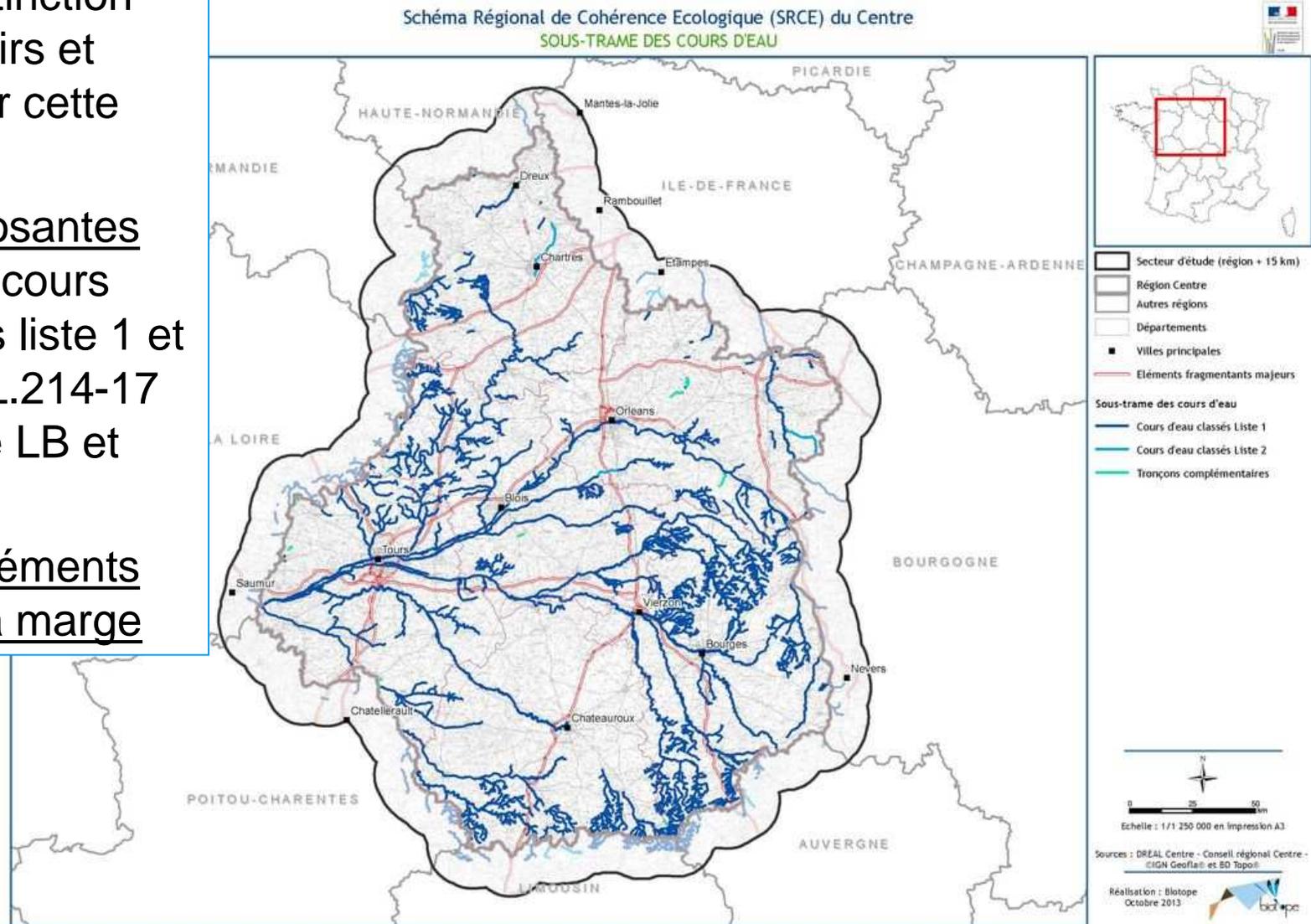
➤ **Sous-trame du « bocage et autres structures linéaires »** : Concept de fonctionnalité du bocage (densité prairies X densité de haies)



➤ Prise en compte des **chiroptères** : cartographie des sites les plus importants au niveau régional

Sous-trame des cours d'eau

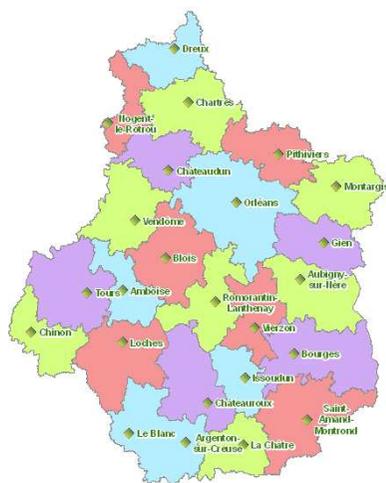
- Pas de distinction entre réservoirs et corridors pour cette sous-trame
- Des composantes obligatoires : cours d'eau classés liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du CE (arrêté LB et SN)
- Des compléments proposés à la marge



Séquence 4 : Plan d'actions et suivi

Le **plan d'actions** comprend :

- Un document « tronc commun » présentant :
 - les enjeux et grandes orientations stratégiques à l'échelle de la région : préservation, restauration, connaissance, communication ;
 - Les principes d'actions répondant à ces orientations ;
 - Les outils et moyens mobilisables (parmi les outils existants) déclinés par « famille » ;
- Un recueil de 23 fiches et jeux de cartes, par bassin de vie (SRADDT): caractéristiques, axes d'actions par sous-trames, démarches en cours localement...



9 réunions territorialisées par groupes de bassins de vie

Sept – Oct. 2013

Profession agricole et forestière

3 octobre 2013

Gestionnaires d'infrastructures de transport

2 sept. et 15 oct. 2013

CSRPN

12 nov. 2012

Orientations stratégiques et principes d'action

➤ OS01 : Préserver la fonctionnalité écologique du territoire

Contribuer à la préservation des milieux naturels les plus menacés, préserver la fonctionnalité écologique des paysages des grandes vallées alluviales et des espaces boisés, fédérer les acteurs autour d'un « plan de préservation des bocages », éviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer.

➤ OS02 : Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés

Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports, restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des zones humides, adapter la compensation écologique des projets, restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines.

➤ OS03 : Développer et structurer une connaissance opérationnelle

Encourager la production de données naturalistes

➤ OS04 : Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre

Sensibiliser, informer, former le grand public, les acteurs du territoire (élus, décideurs...), les concepteurs de l'aménagement du territoire.



Modalités d'action en faveur des sous-trames

- Définition de **sous-trames prioritaires** (pelouses calcaires, landes, ZH, prairies, bocages)
- **Recommandations générales** : Exemple pour les pelouses calcaires

Principaux éléments du paysage écologique pouvant servir de support pour les corridors écologiques et recommandations générales de gestion conservatoire des milieux		
Sous-trame	Principaux éléments du paysage écologique pouvant servir de support pour les corridors écologiques	Recommandations pour favoriser le maintien ou la restauration des milieux
Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pelouses sur coteaux calcicoles, même de faible surface ; ▪ Fragments de pelouses présents au sein des champs cultivés ; ▪ Lisières forestières ; ▪ Clairières forestières ; ▪ Talus et bords de routes et de chemins (agricoles ou forestiers) ; ▪ Affleurements rocheux au sein d'autres milieux (boisements ou espaces cultivés notamment) ; ▪ Vergers traditionnels haute tige ; ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien l'ouverture du milieu par une fauche (tardive, juillet) ou un pâturage extensif ; exporter si possible le résidu de fauche ; ▪ Préserver les dalles rocheuses lors de la création de pistes et de chemins ; ▪ Préserver les bosquets de Genévrier commun dans l'entretien de ces pelouses ; ▪ Eviter toute fertilisation ou traitement chimique ; ▪ Eviter les perturbations lourdes : surpâturage, sur-fréquentation, passage d'engins motorisés (4x4, motos vertes...) ; ▪ Eviter tout boisement ou plantation ; ▪ Eviter les constructions ; ▪ Eviter le dépôt de déchets ou de matériels agricoles ; ▪ Mener des opérations de défrichage des secteurs en voie d'embroussaillage. <p>Pour les pelouses sablo-calcaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un pâturage extensif avec si nécessaire une fauche de restauration ou d'entretien (avec exportation du résidu de fauche) ; ▪ Mener des opérations de défrichage des secteurs en voie d'embroussaillage.

Les outils et moyens mobilisables

➤ Par « famille » :

- SRCE et documents d'urbanisme : prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ;
- SRCE et agriculture : principes d'agriculture durable (PRAD), éco-conditionnalité, MAE ;
- SRCE et forêt : les documents de cadrage existants ;
- SRCE et politique de l'eau : le cadrage existant (SDAGE, SAGE), les contrats de bassin ;
- SRCE et infrastructures de transport : recommandations pour les études préalables, aménagements envisageables, gestion des bords de route.



➤ Par « type » :

- Outils d'inventaire et de connaissance : ZNIEFF...
- Outils de planification : SCOT, PLU, autres...
- Outils de protection réglementaire : zonages existants
- Outils de maîtrise foncière : ENS, sites CEN,...
- L'évaluation environnementale des projets
- Outils contractuels de maîtrise d'usage : baux, conventions...
- Outils financiers et dispositifs d'aide : européens, français, régionaux, départementaux, subventions des collectivités...



Exemple de fiche par bassin de vie

Bassin de vie de Chinon

Chiffres-clefs (2013)

Surface du bassin de vie	126 221 ha
Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité	16 653 ha (sans double-compte)
Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité	13%
Linéaire total de corridors écologiques	135 km

Nota. : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors au niveau des « zones de corridors diffus à préciser localement » restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

Linéaire total de cours d'eau classés « liste 1 »	152 km
Linéaire total de cours d'eau classés « liste 2 »	99 km
Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches	13 km

Nota. : un même cours d'eau peut être classé « liste 1 », « liste 2 » et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire

Le paysage écologique du bassin de vie de Chinon apparaît diversifié, alternant les paysages ouverts du Richelais et les ensembles forestiers de la Forêt de Chinon et des Landes du Ruchard.

La confluence des vallées de la Loire et de la Vienne (incluant le bocage du Véron) est un point fort du réseau écologique régional.

Ce bassin de vie est concerné par des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des « milieux cultivés » ponctuels en limite régionale (Richelais) ainsi que par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des « bocages et autres structures ligneuses linéaires » (bocage du Véron).

Caractéristiques paysagères

Axes de travail concernant les sous-trames prioritaires

Nota. : les sous-trames dites « prioritaires » sont celles dont les milieux supports rassemblent un grand nombre d'habitats menacés au sens de la liste rouge des habitats du Centre (Nature Centre, à paraître en 2013).

Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides associées aux vallées de la Vienne et de la Loire Préserver la halte migratoire du Lac de Rillé
Sous-trame des milieux prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des secteurs prairiaux des vallées principales de la Vienne, de la Loire mais aussi de leurs affluents (Changeon, Roumer...)
Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la restauration des landes du Ruchard Encourager le maintien voire la restauration d'un réseau de landes en lisière des boisements du Richelais et au nord de la Loire
Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des pelouses présentes sur les coteaux des vallées de la Vienne et de la Loire Prolonger la préservation des pelouses des Puy du Chinois

Complément pour la sous-trame des zones humides :

Les enjeux liés à la zone de corridors diffus sur le secteur de l'Île Bouchard sont à vérifier.

Complément pour la sous-trame des pelouses calcaïques :

L'importance de la vallée de la Manse est à approfondir. A l'inverse, le rôle de la vallée de la Veude, identifiée dans le SRCE en tant que corridor, serait à vérifier. Ces éléments sont à auditer dans le cadre de la déclinaison locale du SRCE.

Autres enjeux présents

Chauves-souris (chiroptères)

Les déplacements au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies et boisements linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur un territoire implique donc une réflexion sur la structuration et qualité générale de ce paysage écologique. On veillera par ailleurs, lors de la planification d'aménagements, à maintenir un accès fonctionnel entre les gîtes et les territoires de chasse des chiroptères.

Nombre total de gîtes à chauves-souris d'importance régionale à nationale recensés sur le territoire	8
Communes concernées (nombre de gîtes entre parenthèses)	CHAVEIGNES (1) CRISSAY-SUR-MANSE (1) LERNE (2) L'ÎLE-BOUCHARD (1) PORTS (1) SAINT-ÉPAIN (1) SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (1)

Exemple de fiche par bassin de vie (suite)

❖ **Autres sous-trames**

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique à intégrer dans toute réflexion sur l'aménagement du territoire.

Le bocage constitue un enjeu local supplémentaire notamment au niveau de la confluence Vienne-Loire (bocage du Véron). L'action consistera d'une part dans la caractérisation de ce bocage (type de haies, surface des parcelles...), son maintien, son entretien courant, son éventuelle restauration et son renouvellement dans les secteurs vieillissants. Une attention particulière sera également portée aux arbres isolés au sein des parcelles. La préservation du bocage est étroitement liée à la préservation des prairies.

Au sein des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés situés au sud du territoire, le maintien des milieux ouverts, une vigilance sur les aménagements fragmentants, la diversification des couverts végétaux et l'attention des agriculteurs au moment des nidifications sont à encourager. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des bosquets, des fossés et fonds humides, des mouillères...).

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières. Signalons comme enjeu supplémentaire particulier à ce territoire la mosaïque dynamique de milieux au sein des rivières alluviales, notamment les rives de la Loire et Vienne.

❖ **Intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres**

Un travail de superposition du réseau écologique avec le réseau des infrastructures terrestres a été réalisé dans le cadre de ce SRCE. Nous retenons ici les intersections recensées avec les infrastructures réputées les plus fragmentantes (niveau 1). Une analyse plus précise de ces intersections est nécessaire pour évaluer l'effet sur le déplacement des espèces et envisager des mesures adéquates.

Infrastructure	Sous-trame	Commune (département)	Commentaire éventuel
A10	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Secteur présentant déjà une opportunité (ouvrage existant) Problématique commune avec la LGV
A10	Milieux boisés	SAINT-ÉPAIN (37)	-
LGV SEA	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Problématique commune avec l'A10

❖ **Démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire**

Plusieurs démarches relatives à la planification du territoire et intégrant la problématique des réseaux écologiques sont mises en œuvre sur le territoire. Citons notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinonais et sa démarche Trame Verte et Bleue ;
- Démarche Trame Verte et Bleue menée par le Parc Naturel Régional Loire - Anjou - Touraine ;
- ...

La démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle se traduit sur ce territoire par les sites suivants :

Au titre de la directive « Habitats / Faune / Flore » :

- ZSC FR2400540 LES PUY DU CHINOIS (Communauté de Communes Rivière-Chinon-Saint-Benoît / Conservatoire des Espaces Naturels du Centre / Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) ;
- SIC FR2400548 LA LOIRE DE CAHDES SAINT MARTIN A MOSHES (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- ZSC FR2400541 COMPLEXE FORESTIER DE CHINOIS, LAHDES DU RUCHARD ;
- SIC FR2402007 COMPLEXE DU CHANGÉON ET DE LA ROUMER (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;

Au titre de la directive « Oiseaux » :

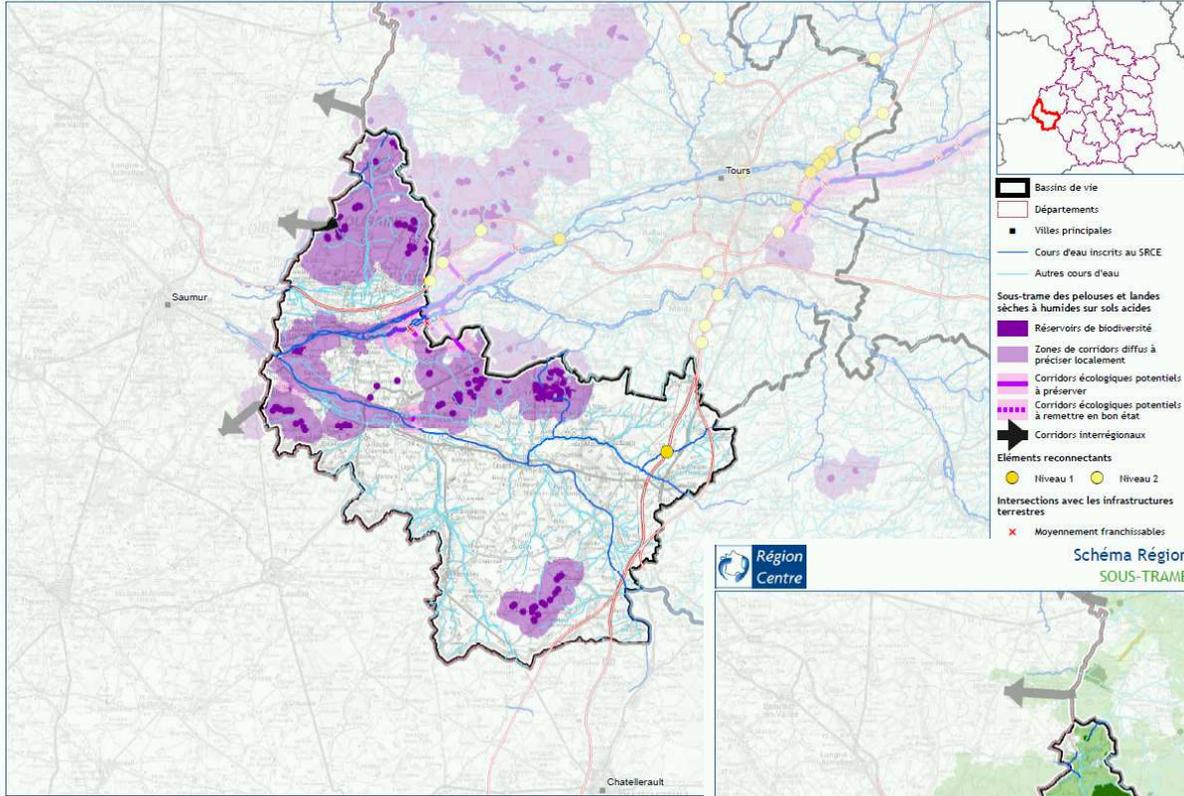
- FR2410011 BASSES VALLEES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;
- FR2410012 VALLEE DE LOIRE D'INDRE ET LOIRE (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- FR2410016 LAC DE RILLE ET FORETS VOISINES D'ANJOU ET DE TOURAINE (Centre Régional de la Propriété Forestière).

La politique de préservation de la ressource en eau se traduit sur ce territoire par des contrats de bassins sur les (portions de) cours d'eau suivant(e)s :

- La Loire d'Indre-et-Loire (= La Loire 37 =>) ;
- La Manse ;
- L'Indre médiane d'Indre-et-Loire (= L'Indre médiane 37 =>) ;
- L'Indre aval d'Indre-et-Loire (= L'Indre aval 37 =>) ;
- Le Hegron ;
- La Veude et le Mable ;
- Le Changeon ;
- La Roumer.

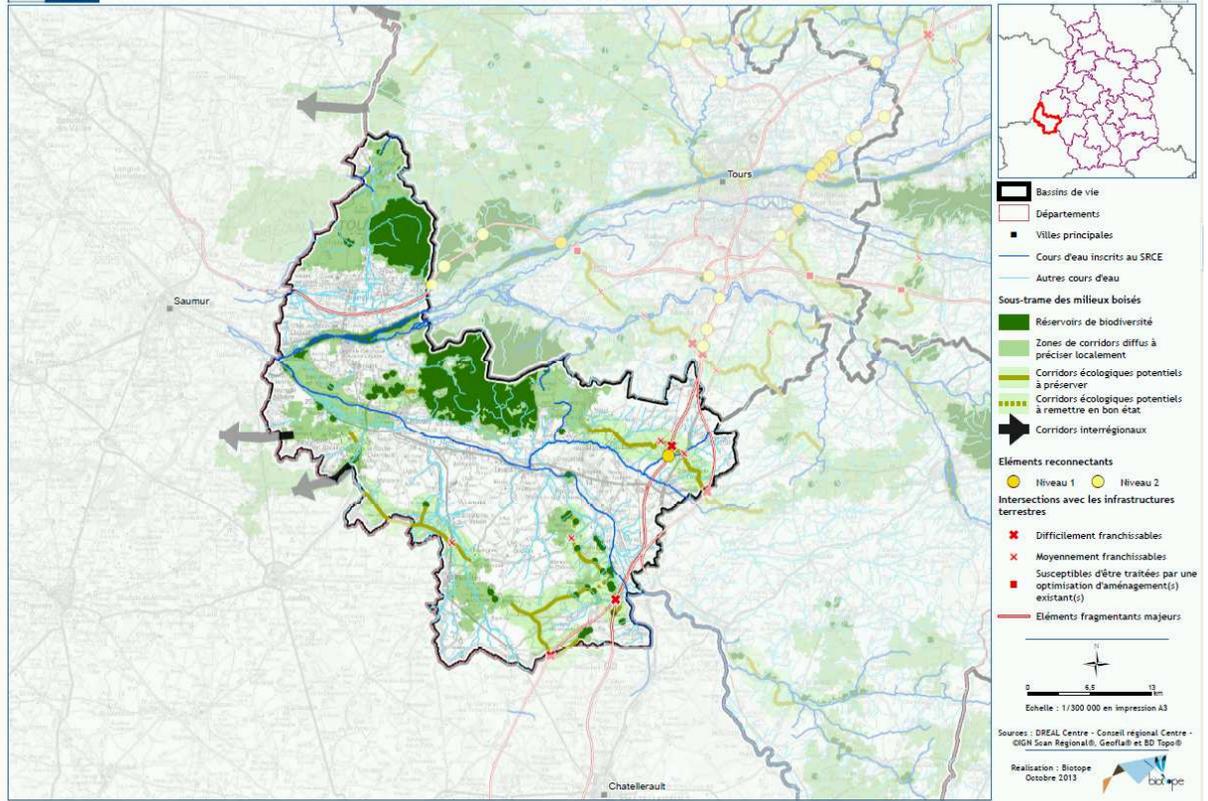
Concertation menée dans le cadre du SRCE sur ce territoire

Réunion de concertation locale du 13/09/2013



Cartes associées aux
 fiches par bassin de vie

Exemples



Séquence 4 : Plan d'actions et suivi

- Le SRCE est révisable au plus tard tous les 6 ans ;
- Le dispositif de suivi doit permettre l'évaluation de la mise en œuvre du SRCE ;
- Ce dispositif est construit sur la base de propositions IRSTEA
- 14 indicateurs retenus relatifs :
 - aux éléments composant la TVB régionale : Nb et surface des RB et corridors par type d'objectif
 - à la fragmentation du territoire régional et son évolution : occupation du sol, surface artificialisée, indicateurs SOeS ;
 - à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence de la trame verte et bleue : éléments interrégionaux
 - à la mise en œuvre du SRCE au travers du plan d'action : acquisition de connaissance, restaurations de cours d'eau, intersections traitées, projets.

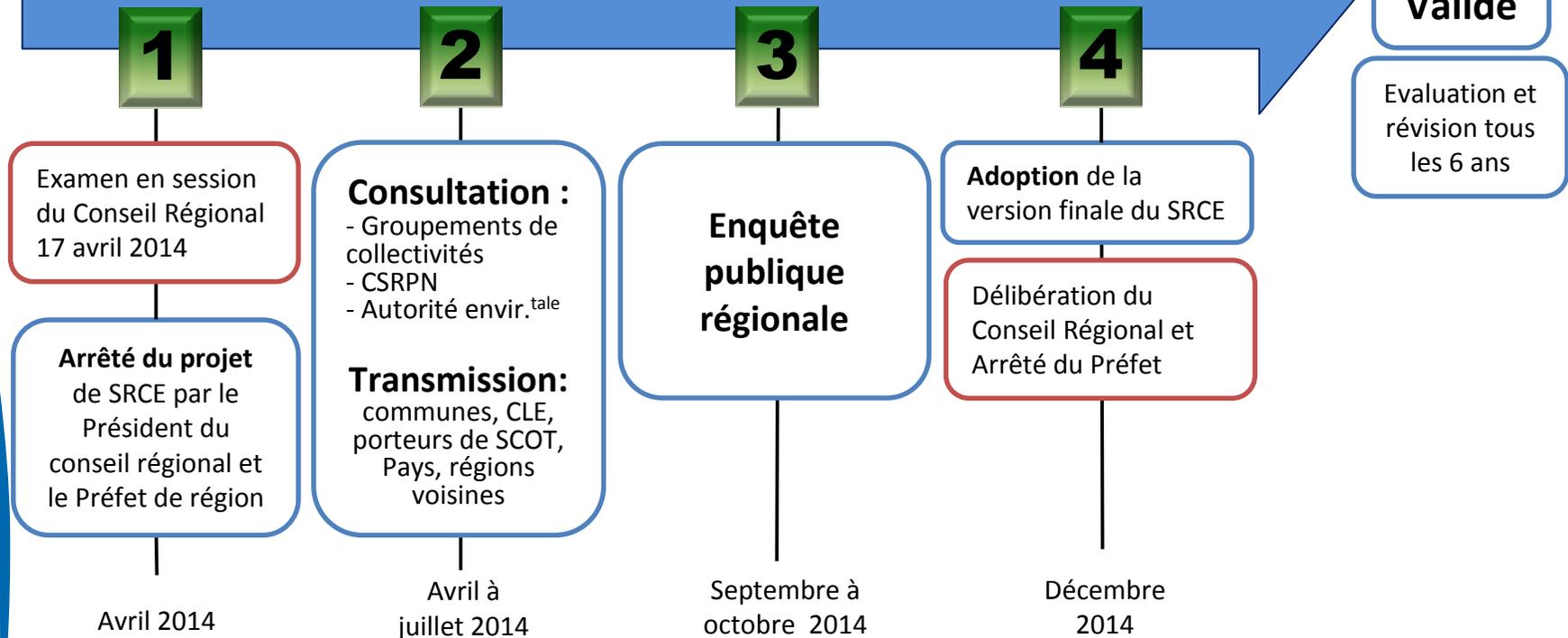


**Validation du plan d'action et du dispositif de suivi et d'évaluation
par le comité TVB le 13 décembre 2013**

Phase administrative

Seq. 1 > Seq. 2 > Seq. 3 > Seq. 4 > **Admin.**

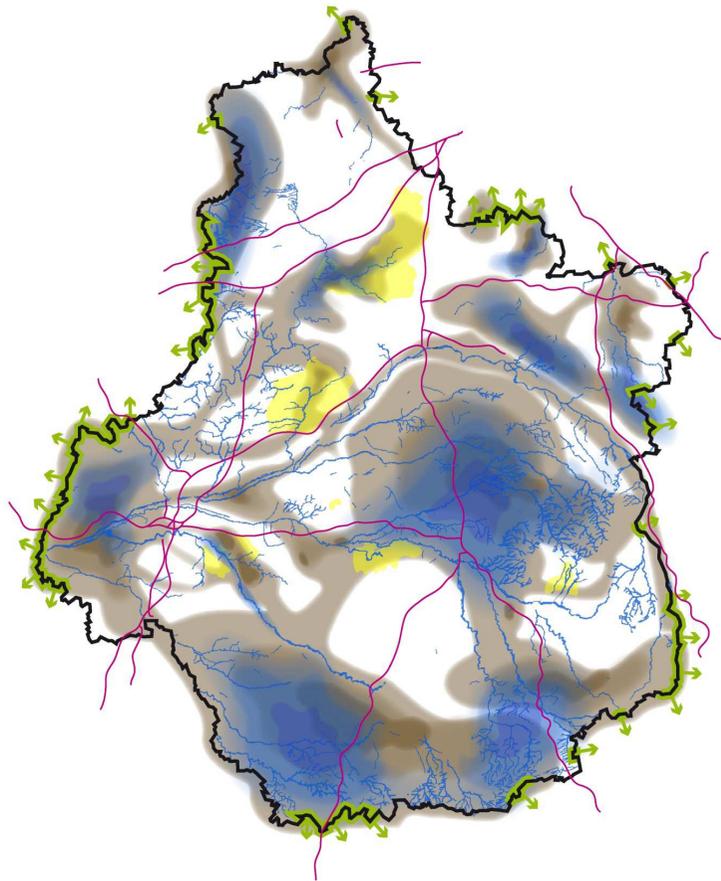
Adoption du SRCE de la région Centre



SRCE Validé

Evaluation et révision tous les 6 ans

Merci de votre attention



Carte de synthèse du SRCE

-  **Éléments de la trame verte** (réservoirs de biodiversité et corridors des sous-trames terrestres)
-  **Éléments de la trame bleue** (réservoirs de biodiversité et corridors de la sous-trame des milieux humides)
-  **Éléments de la sous-trame des espaces cultivés**
-  **Réseau hydrographique inscrit au SRCE**
-  **Secteurs concernés par des corridors inter-régionaux**
-  **Principaux éléments fragmentants du territoire**

Le projet de SRCE sera prochainement consultable sur les sites internet de la DREAL Centre (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r100.html>) et de la Région Centre (<http://www.regioncentre.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/environnement/srce.html>)

Les sous-trames

C'est quoi ?

L'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu

Pourquoi ?

En théorie : autant de réseaux écologiques que d'espèces

En pratique : Regroupement des espèces aux exigences voisines

Quelles sous-trames pour la région Centre ?

Milieux ouverts

- Espaces cultivés
- Milieux prairiaux
- Pelouses calcicoles
- Landes acides

Milieux boisés

- Forêts sur sols acides, forêts sur sols calcaires, boisements humides
- Milieux bocagers
- Zones humides

Trame bleue

- Cours d'eau